

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION
DU PROJET DE RÈGLEMENT 291.012026 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU.E.S**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mercredi le vingt-huitième (28^e) jour du mois de janvier deux mille vingt-six à 18h45, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Josée Goyette, mairesse
M. Zacharie Quintal, conseiller # 1
Mme Mélanie Lachance, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
M. Benoit Gherardi, conseiller # 4
Mme Caroline Devost, conseillère # 5
M. Raphaël Tétreault, conseiller #6

Sont absents

Formant quorum, sous la présidence de Madame Josée Goyette, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Charlie Côté
Est aussi présente Mme Catherine Lavallée, Directrice générale adjointe

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 18 h45, Madame la mairesse Josée Goyette déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 291.012026 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU.E.S**
- 2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 291.012026 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU.E.S**
- 3. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 291.012026 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU.E.S**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 291.012026 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU.E.S**
- 5. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE**

-
- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 291.012026 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU.E.S**

2026.01034

IL EST PROPOSÉ PAR Benoit Gherardi
APPUYÉ PAR Zacharie Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 28 janvier 2026, soit approuvé tel que présenté.
ADOPTÉ

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

2. AVIS DE MOTION – Règlement 291.012026 sur la rémunération des élu.e.s

2026.01035

Mélanie Lachance donne un AVIS DE MOTION qu'elle ou un autre conseiller(ère), présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil, un projet de règlement portant le numéro 291.012026 sur le traitement des membres du conseil.

3. ADOPTION du projet de règlement 291.012026 sur la rémunération des élu.e.s

2026.01036

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité possède le règlement 291.012023 sur le traitement des membres du conseil municipal abrogeant tous les règlements antérieurs, fixant la rémunération des élus. Cependant, ce règlement nécessite des changements et des ajouts.

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T -11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers ;

ATTENDU QUE la rémunération peut comprendre, outre la rémunération de base, une rémunération additionnelle et une allocation de dépense ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du 28 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Mélanie Lachance
APPUYÉ PAR Raphaël Tétreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le projet de règlement 291.012026 sur le traitement des membres du conseil.

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 291.012026 SUR la rémunération des élu.e.s

5. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2026.01037

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Devost
APPUYÉ PAR Zacharie Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de la présente séance extraordinaire ;

Il est 18h47.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Josée Goyette
Mairesse

Charlie Côté
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Josée Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. _____ Josée Goyette, mairesse
